****

Exemple de résolution du Conseil régional de l’Ontario

Le Conseil régional de l’Ontario d’Unifor va:

1. encourager toutes les sections locales de l’Ontario à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. encourager toutes les sections locales de l’Ontario à limiter leurs résolutions à 200 mots ou moins.

Parce que:

• Le comité des résolutions a besoin de signatures appropriées pour savoir que la résolution provient d’une section locale et a été approuvée; et

• L’utilisation de mots simples tels que « va » et « parce que » aide les déléguées et délégués à comprendre la résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

 Soumis par la section locale d’Unifor:

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste